

# Accompagnement par un travailleur social

Les travailleurs sociaux de la Ville proposent un temps d'écoute, d'évaluation, d'information, de conseil et d'orientation.

Par mesure de précaution sanitaire pour lutter contre le coronavirus / COVID-19, les permanences physiques des travailleurs sociaux sont annulées. **Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.** Des rendez-vous individuels sont possibles, uniquement sur rendez-vous.

## En bref

La Ville de Saint-Herblain met en place chaque semaine des permanences permettant aux habitants de rencontrer un travailleur social.

## Pour qui ?

Toute personne résidant à Saint-Herblain.

## La démarche

Il suffit de venir à l'une de ces sept permanences sans rendez-vous :

- [CCAS : direction de la solidarité, mairie](#) (</Services-et-demarches/Lieux-utiles/Services-publics/Mairie>) : lundi de 13h30 à 17h30, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 ;
- [Carré des services publics](#) (</Services-et-demarches/Lieux-utiles/Services-publics/Carre-des-services-publics>) : mardi de 9h à 12h et jeudi de 14h à 17h ;
- [Mairie annexe des Thébaudières](#) (</Services-et-demarches/Lieux-utiles/Services-publics/Mairie-annexe-des-Thebaudieres>) : mardi de 14h à 17h et vendredi de 9h à 12h.

## Contacts

Direction de la solidarité – Centre communal d'action sociale CCAS  
Hôtel de ville  
2 rue de l'Hôtel-de-Ville  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain cedex  
02 28 25 27 95  
[action.sociale@saint-herblain.fr](mailto:action.sociale@saint-herblain.fr)

## Publications associées